

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 2 du 5/05/2020



### IMPORTANT :

**MESSAGE DE LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE COMTE – SRAL EN FIN DE BSV  
EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES APPATS SUPERCAID A  
BASE DE BROMADIOLONE**

### CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola terrestris*



Campagnol terrestre – FREDON BFC

### Carte de degré d'infestation communale par le campagnol terrestre – Avril 2020 – Doubs et Jura

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en campagnols terrestres de chaque commune observée. 121 communes ont été prospectées en Avril 2020.

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.

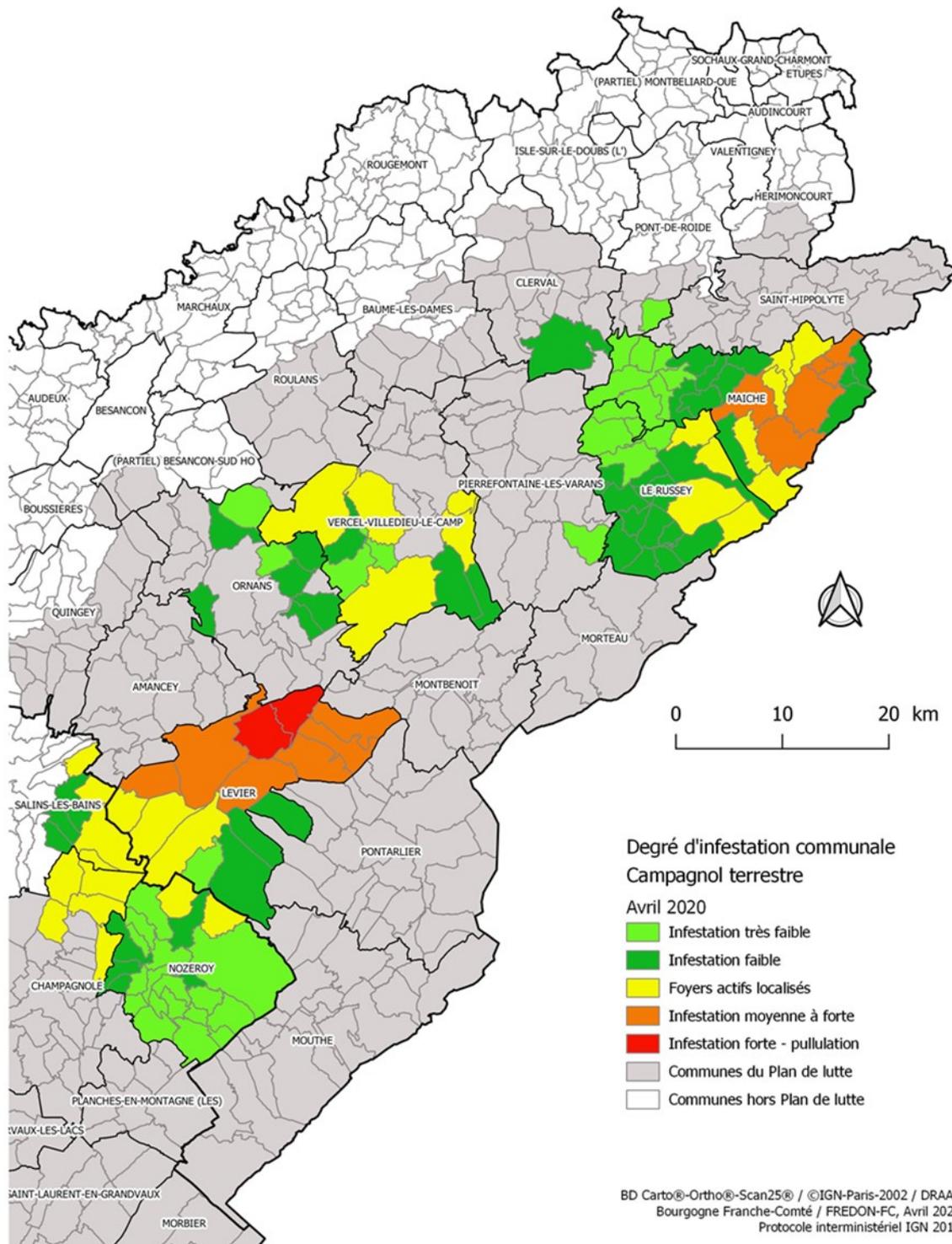


# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



### Prairies n° 2 du 5/05/2020

Au printemps, après la mortalité hivernale, les degrés d'infestation en campagnols terrestres sont toujours moins importants qu'à l'automne précédent : on mesure donc le potentiel d'individus reproducteurs. La période de reproduction débute autour des mois de mars – avril. Rappelons qu'un couple au printemps peut engendrer 100 individus à l'automne suivant.... Et la pleine expression des populations a donc lieu à l'automne.

De plus, la période de sécheresse (environ 50 jours sans pluie) n'a pas été propice à l'observation des tumuli de campagnols et de taupes, ces derniers « travaillant moins » dans de telles conditions. D'autant plus, dans les zones déjà fortement impactées, où de larges réseaux de galeries souterraines sont déjà disponibles....

**Une quasi-absence d'indices frais dans les prairies en ce moment ne signifie donc pas que les populations de campagnols ont décliné. Il faut donc être très vigilant quant au pronostic de déclin pour cette année 2020 dans les secteurs où de fortes infestations ont été relevées à l'automne 2019 et où la situation semble revenue au calme ce printemps....**

Les prospections d'avril 2020 n'ont pas été évidentes à réaliser du fait des conditions extrêmement sèches. Il est fort probable que certains degrés d'infestation relayés dans ce BSV soient sous-estimés, car difficiles à observer. **Avec l'arrivée d'un épisode pluvieux fin avril 2020, il est recommandé d'être très attentif dans vos parcelles et d'observer avec minutie le moindre signe d'activité pouvant laisser penser que les populations de campagnols seraient prêtes à redémarrer.** La lutte raisonnée devra être maintenue sur les parcelles déjà suivies (dans la limite du seuil réglementaire : cf. rappel en fin de BSV).

#### Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
DOUBS	CLERVAL	SANCEY	2		
		EVILLERS	5		
	LEVIER	SEPTFONTAINES	5		
		BIANS-LES-USIERS	4		
		CHAPELLE-D'HUIN	4		
		GOUX-LES-USIERS	4		
		LEVIER	4		
		SOMBACOUR	4		
		VILLENEUVE D'AMONT	4		
		ARC-SOUS-MONTENOT	3		
		BOUJAILLES	3		
		VILLERS-SOUS-CHALAMONT	3		
		BULLE	2		
		DOMPIERRE-LES-TILLEULS	2		
		FRASNE	2		
		COURVIERES	1		

\* moyenne communale

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	MAICHE	BELFAYS	4	[Color scale: green to red]	↑
		CHARQUEMONT	4		
		DAMPRIHARD	4		
		FERRIERES-LE-LAC	4		
		FESSE-VILLERS	4		
		MAICHE	4		
		CERNAY-L'EGLISE	3		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	3		
		LES ECORCES	3		
		THIEBOUHANS	3		
		TREVILLERS	3		
		BATTENANS-VARIN	2		
		CHARMAUVILLERS	2		
		FRAMBOUHANS	2		
		GOUMOIS	2		
		LES BRESEUX	2		
		MANCENANS-LIZERNE	2		
		MONT-DE-VOUGNEY	2		
		ORGEANS-BLANCHE FONTAINE	2		
		URTIERE	2		
	VAUCLUSOTTE	2			
	BELLEHERBE	1			
	CHARMOILLE	1			
	COUR-SAINT-MAURICE	1			
	LA GRANGE	1			
	PROVENCHERE	1			
	VAUCLUSE	1			
	ORNANS	CHASSAGNE-SAINT-DENIS	2		
		DURNES	2		
		ECHEVANNES	2		
		FOUCHERANS	2		
		GUYANS-DURNES	2		
		LAVANS-VUILLAFANS	2		
		SAULES	1		
	TRÉPOT	1			
	PIERRE FONTAINE-LES-VARANS	FIANS	1		
	PONT-DE-ROIDE	PESEUX	1		
	LE RUSSEY	GRAND-COMBE-DES-BOIS	3		
		LE RUSSEY	3		
		LES FONTENELLES	3		
		SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY	3		
		BONNE-TAGE	2		
		LA BOSSE	2		
		LA CHENALOTTE	2		
		LAVAL-LE-PRIEURE	2		
		LE BARBOUX	2		
		LE BELIEU	2		
		LE BIZOT	2		
		LE LUHIER	2		
		LE MEMONT	2		
		MONTBELIARDOT	2		
		MONT-DE-LAVAL	2		
		NARBIEF	2		
NOEL-CERNEUX		2			
BRETONVILLERS		1			
CHAMESEY		1			
LONGEVILLE-LES-RUSSEY		1			
PLAIMBOIS-DU-MIROIR	1				
ROSUREUX	1				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	AVOUDREY	3			
	ETALANS	3			
	LES PREMIERS SAPINS	3			
	LONGCHAUX	3			
	VALDAHON	3			
	FALLERANS	2			
	LONGEMAISSON	2			
	PASSONFONTAINE	2			
	ETRAY	1			
VERNIERFONTAINE	1				

\* moyenne communale

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
JURA	CHAMPAGNOLE	ANDELOT-EN-MONTAGNE	3	↑	↑
		CHAPOIS	3		
		LES NANS	3		
		SUPT	3		
		VERBEN-MONTAGNE	3		
	NOZEROTY	BIEF-DU-FOURG	3	↑	↑
		CUMER	3		
		CENSEAU	2		
		CHARENCEY	2		
		LONGCOCHON	2		
		MOURNANS-CHARBONNY	2		
		ONGLIÈRES	2		
		ARSURE-ARSURETTE	1		
		BILLECUL	1		
		CERNIEBAUD	1		
		CONTE	1		
		DOYE	1		
		ESSERVAL-TARTRE	1		
		FRAROZ	1		
		GILLOIS	1		
		LA FAVÈRE	1		
		LA LATE TTE	1		
		MIEGES	1		
		MIGNOVILLARD	1		
		NOZEROTY	1		
	PLÈNISE	1			
	PLÈNISETTE	1			
	RIX	1			
	SALINS-LES-BAINS	DOURNON	3	↑	↑
		GERAISE	3		
		LEMUY	3		
		MONTMARLON	3		
		ABERGEMENT-LES-THESY	2		
ARESCHESES		2			
CERNANS		2			
THESY		2			

\* moyenne communale

### Secteurs Le Russey et Maïche :

Ces secteurs ont connu des populations importantes de campagnols terrestres à l'automne dernier sur la grande majorité des communes. De nombreux indices de présence subsistent ce printemps, il se pourrait que certaines communes soient à nouveau en phase de pullulation cette année.

Ainsi, pour l'année 2020, il paraît difficile de prévoir une tendance de l'évolution des populations de campagnols terrestres sur ces secteurs et deux situations prévisionnelles peuvent être attendues :

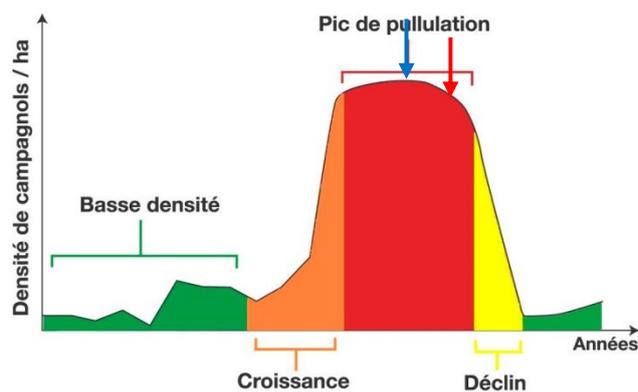
- une phase de déclin où il pourra alors être envisagé une régénération des prairies trop impactées par les dégâts,
- une phase de pullulation où il sera important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020



↓ Situation actuelle dans le cycle

↓ Progression attendue dans le cycle au cours de l'année 2020

Risque faible

Risque élevé

Maitrise des populations aisée

Maitrise des populations difficile

Les prospections printanières sur ces secteurs montrent de nombreuses zones où l'activité des campagnols est encore présente. La situation peut être très hétérogène d'un bout à l'autre d'une même commune.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### Commune Le Russey :

Encore beaucoup d'activité par endroit, sur ce secteur déjà très impacté à l'automne 2019 :



*Le Russey (Clos du Cerneux) – Avril 2020 – FREDON BFC*



*Le Russey (Clos du Cerneux) – Avril 2020 – FREDON BFC*

De nombreux tumuli, signe d'une activité encore très marquée au printemps 2020.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

**Entre Fournet-Blancheroche et Grand'Combe-des-Bois :**  
En bout de parcelle, la situation paraît plutôt calme :



*Entre Fournet-Blancheroche et Grand'Combe-des-Bois – Avril 2020 – FREDON BFC*

Lorsque l'on rentre dans la parcelle, on aperçoit une multitude de petits tumuli sur les anciens dégâts de l'hiver, signe d'une activité récente :



*Entre Fournet-Blancheroche et Grand'Combe-des-Bois – Avril 2020 – FREDON BFC*

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### Commune Plaimbois-du-Miroir :

Sur la commune de Plaimbois -du-Miroir, les dégâts de l'hiver sont encore très visibles et il semble y avoir peu de trace d'activité récente :



*Plaimbois-du-Miroir – Avril 2020 – FREDON BFC*

### Commune Les Ecorces :

L'infestation est hétérogène sur la commune des Ecorces. Des secteurs montrent une forte activité alors que d'autres semblent plus calmes :



*Les Ecorces – Avril 2020 – FREDON BFC*

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### Commune Ferrières-le-Lac :

Sur les parcelles déjà bien impactées à l'automne dernier, les campagnols sont toujours présents (petits tumuli bien visibles ou trous obturés par des bouchons de terre passant inaperçus) :



Ferrières-le-Lac (coté Damprichard) – Avril 2020 – FREDON BFC



Ferrières-le-Lac (coté Damprichard) – Avril 2020 – FREDON BFC

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### Secteur Nord de Levier :

Ce secteur a connu des populations importantes de campagnols terrestres à l'automne 2019 qui marquaient le début d'une phase de pullulation. De nombreux indices de présence observés ce printemps confirment cette tendance.

Même si ces indices sont peu visibles en bout de parcelles, en pénétrant dans celles-ci, on aperçoit une multitude de petits tumuli sur les anciens dégâts de l'hiver, signe d'une activité récente :



Goux-les-Usiers (plateau de la Vrine) – Avril 2020 – FREDON BFC



Goux-les-Usiers (plateau de la Vrine) – Avril 2020 – FREDON BFC

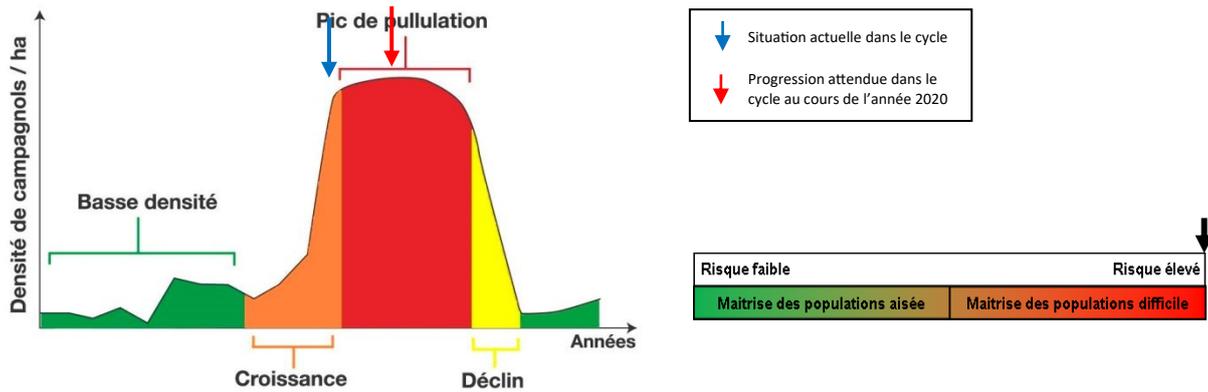
# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



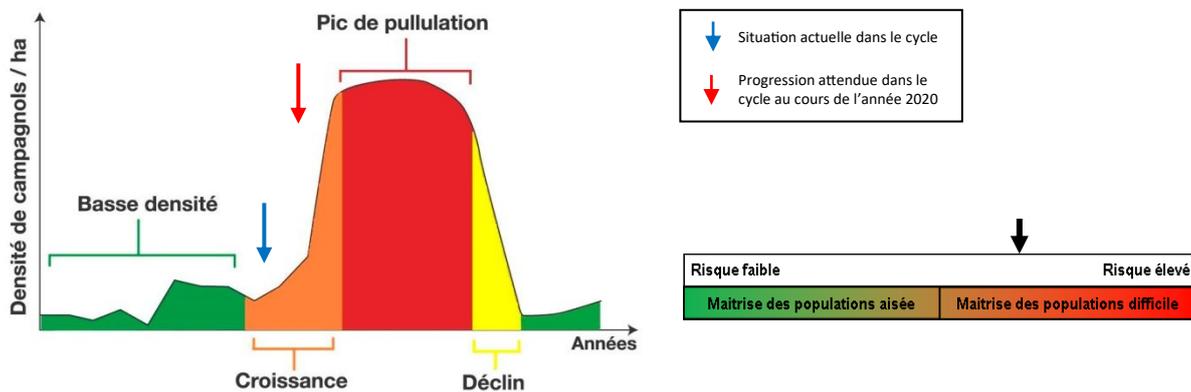
Prairies n° 2 du 5/05/2020

Pour la plupart des parcelles, il est déjà trop tard pour initier une lutte raisonnée. La maîtrise des populations sera difficile voire impossible.



### Secteur Salins-les-Bains, Nord de Champagnole, Sud de Levier et Sud de Vercel-Villedieu-le-Camp :

Avec des infestations moyennes à fortes, ces secteurs sont en phase de croissance.



Afin de pouvoir mettre en place une lutte raisonnée (méthodes directes couplées à des méthodes alternatives) et contenir les populations de campagnols terrestres, il est important d'observer régulièrement vos parcelles, notamment celles qui sont prioritaires pour vos exploitations, dès l'apparition des premiers tumuli.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

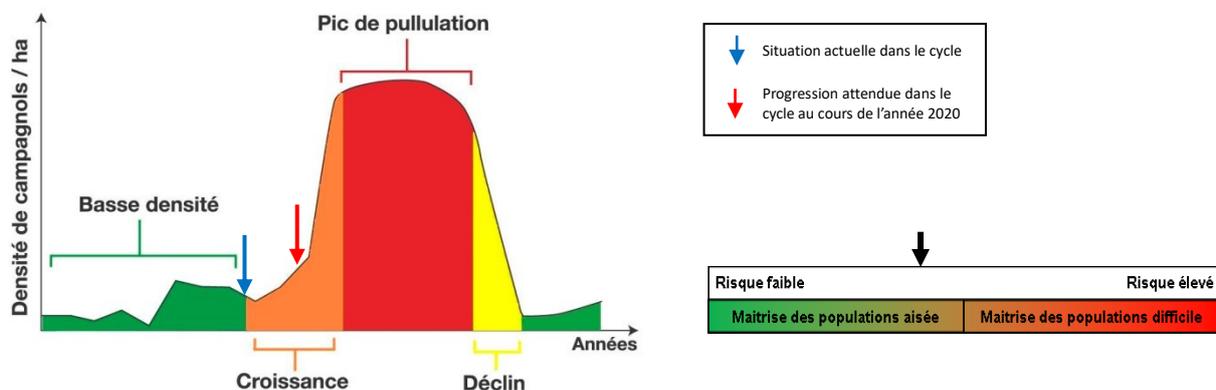


Les Premiers Sapins – Avril 2020 – FREDON BFC

## Secteur Nozeroy et Nord d'Ornans :

Ces 2 secteurs présentent des infestations faibles à moyennes en campagnols terrestres et, pour certaines communes, des infestations moyennes en taupes (cf. analyses de risque dans les pages suivantes), signe d'une potentielle reprise du cycle en phase de croissance.

Il s'agit d'être prudent sur ces secteurs et d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et réussir à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir dans les prochaines années.



**NB :** Ces prévisions sont à l'échelle du secteur, bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



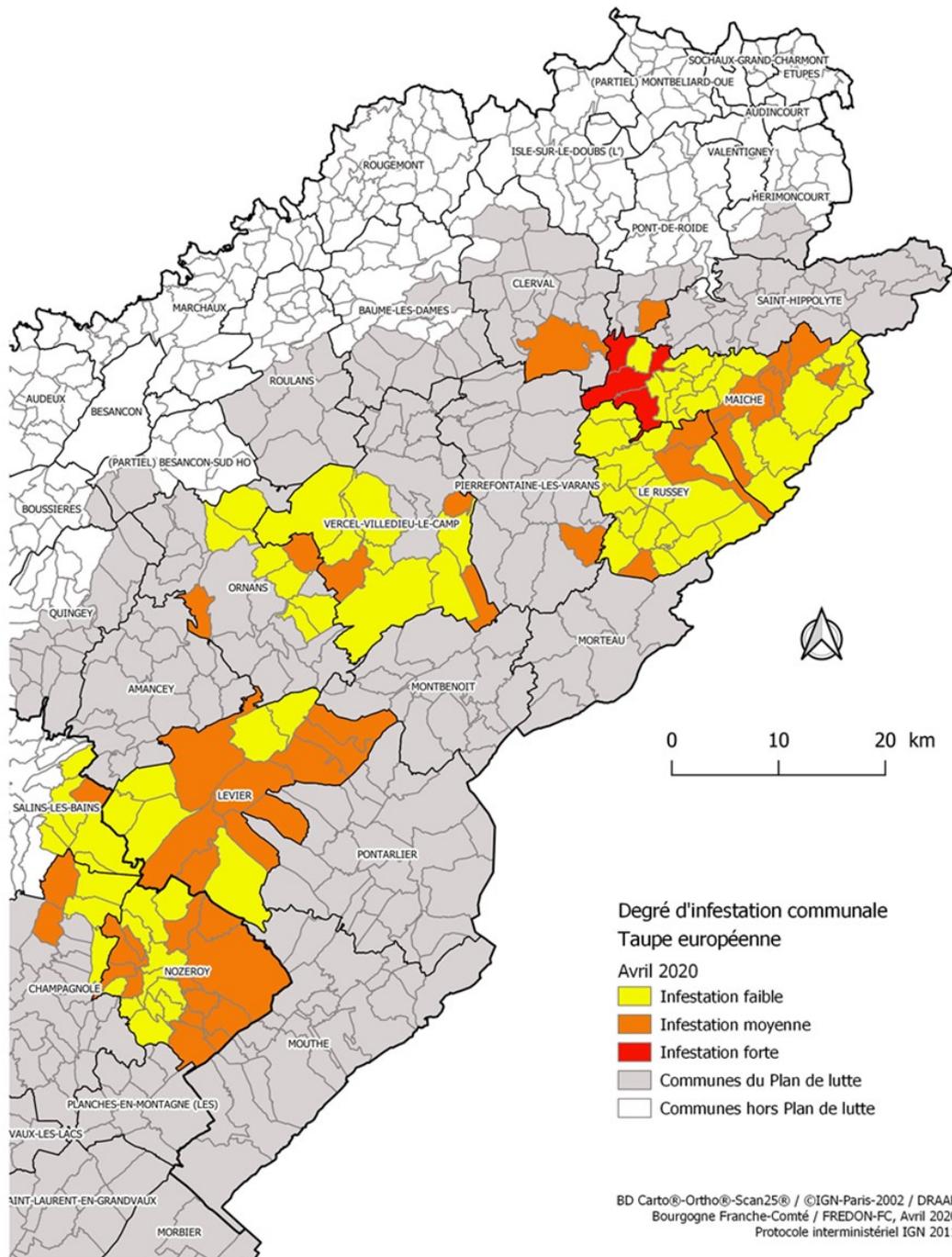
Prairies n° 2 du 5/05/2020

### TAUPE EUROPEENNE, *Talpa europea*

#### Carte de degré d'infestation communale par la taupe européenne – Avril 2020 – Doubs et Jura

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en Taupe de chaque commune observée. 121 communes ont été prospectées en Avril 2020.

Une analyse de risque de l'infestation en taupe à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



### Prairies n° 2 du 5/05/2020

Rappelons que la taupe et le campagnol terrestre ont des cycles inversés. En effet, la taupe est présente lorsque le campagnol est absent ou en faible nombre, puis elle disparaît peu à peu en bordure de parcelles lorsque les populations de campagnols sont en phase de croissance et de pullulation.

De plus, la taupe est un véritable précurseur du campagnol puisque ce dernier profite des galeries creusées par elle pour investir plus rapidement les prairies.

**La présence importante d'indices de taupes après un épisode de pullulations de campagnols terrestres est un indicateur du déclin de ces rongeurs : il est donc indispensable d'être attentif et consciencieux dans l'observation de ses parcelles.**

#### Analyse de risque d'infestation de taupe européenne

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
DOUBS	CLERVAL	SANCEY	2		
		LEVER	BIANS-LES-USIERS		
	BOUJAILLES		2		
	BULLE		2		
	CHAPELLE-D'HUIN		2		
	COURVIERES		2		
	DOMPIERRE-LES-TILLEULS		2		
	GOUX-LES-USIERS		2		
	LE MER		2		
	SOMBACOUR		2		
	ARC-SOUS-MONTENOT		1		
	EVILLERS		1		
	FRASNE		1		
	SEPTFONTAINES		1		
	VILLENEUVE-D'AMONT	1			
	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	1			
	MAICHE	BELLEHERBE	3		
		CHARMOILLE	3		
		PROVENCHERE	3		
		BELFAYS	2		
		CERNAY-LEGLISE	2		
		FRAMBOUHANS	2		
		MAICHE	2		
		THIEBOUHANS	2		
		TREVILLERS	2		
		BATTENANS-VARIN	1		
		CHARMAUVILLERS	1		
		CHARQUEMONT	1		
		COUR-SAINT-AURICE	1		
		DAMPRIHARD	1		
		FERRIERES-LE-LAC	1		
		FESSEVILLERS	1		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	1		
		GOUMOIS	1		
		LA GRANGE	1		
		LES BRESEUX	1		
		LES ECORCES	1		
		MANCENANS-LIZERNE	1		
		MONT-DE-VOUGNEY	1		
	ORGEANS-BLANCHE-FONTAINE	1			
	URTIERE	1			
	VAUCLUSE	1			
	VAUCLUSOTTE	1			
	ORNANS	CHASSAGNE-SAINT-DENIS	2		
		GUYANS-DURNES	2		
		DURNES	1		
		ECHEVANNES	1		
		FOUCHERANS	1		
		LAVANS-VILLAFANS	1		
		SAULES	1		
	TREPOT	1			
	PIERRE-FONTAINE-LES-VARANS	2			
ORNANS	2				
ORNANS	PESEUX	2			

\* moyenne communale

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



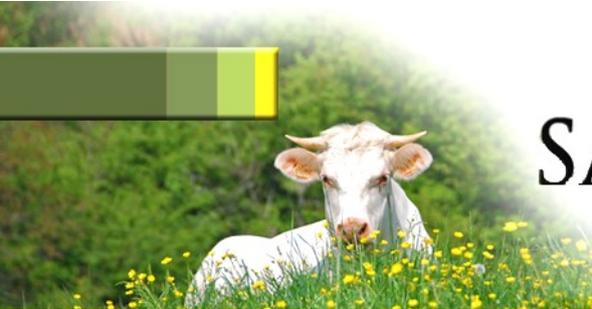
Prairies n° 2 du 5/05/2020

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale*	Risque					
				faible	élevé				
DOUBS	LE RUSSEY	BONNETAGE	2	↑	↑				
		NOEL-CERNEUX	2						
		SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY	2						
		BRETONVILLERS	1						
		CHAMESEY	1						
		GRAND'COMBE-DES-BOIS	1						
		LA BOSSE	1						
		LA CHENALOTTE	1						
		LAVAL-LE-PRIEURE	1						
		LE BARBOUX	1						
		LE BELIEU	1						
		LE BIZOT	1						
		LE LUHIER	1						
		LE ME MONT	1						
		LE RUSSEY	1						
		LE S FONTENELLE S	1						
		LONGVELLE-LES-RUSSEY	1						
		MONTBELIARDOT	1						
		MONT-DE-LAVAL	1						
		NARBIEF	1						
	PLAIMBOIS-DU-MIROIR	1							
	ROUREUX	1							
	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	LONGECHAUX	2	↑	↑				
		LONGEMAISON	2						
		VE RNIERFONTAINE	2						
		AVOUDREY	1						
		ETALANS	1						
		ETRAY	1						
		FALLERANS	1						
		LE S PREMIERS SAPINS	1						
		PASSONFONTAINE	1						
		VALDAHON	1						
		JURA	CHAMPAGNOLE			ANDELOT-EN-MONTAGNE	2	↑	↑
						VER S-EN-MONTAGNE	2		
CHARPOIS						1			
LE S NANS						1			
SUPT	1								
NOZEROTY	ARSURE-ARSURETTE		2	↑	↑				
	BIE F-DU-FOURG		2						
	CENSEAU		2						
	CERNIEBAUD		2						
	DOYE		2						
	FRAROZ		2						
	LA LATE TTE		2						
	LONGCOCHON		2						
	MIGNOVILLARD		2						
	MOURNANS-CHARBONNY		2						
	ONGLIERES		2						
	PLENISSETTE		2						
	BILLECUL		1						
	CHARENCY		1						
	CONTE		1						
CUVIER	1								
ESSERVAL-TARTRE	1								
GILLOIS	1								
LA FAVIERE	1								
MIEGES	1								
NOZEROTY	1								
PLENISE	1								
RIX	1								
SALINS-LES-BAINS	DOURNON	2	↑	↑					
	ABERGEMENT-LES-THESY	1							
	ARE S CHES	1							
	CERNANS	1							
	GERAISE	1							
	LEMUY	1							
	MONTMARLON	1							
THESY	1								

\* moyenne communale

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

**La lutte contre le campagnol terrestre est réglementée par l' « Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone »**

### Les 8 grands axes pratiques de la lutte sont présentés ci-dessous :

- ⇒ **Mise en place de méthodes alternatives:** (perchoirs, haies, piégeage taupes et campagnols, broyage des refus, pâturage, travail du sol...). Celles-ci peuvent être combinées entre elles pour plus d'efficacité tandis que l'utilisation de bromadiolone n'est autorisée qu'en moyen complémentaire de lutte.
- ⇒ **Seuil d'interdiction d'utilisation de bromadiolone :** 33% d'infestation (50% pour les exploitations engagées en contrat de lutte raisonnée).  
NB : Les autres moyens de lutte peuvent être activés sans restriction
- ⇒ **Quantité :** les appâts contenant de la bromadiolone doivent être enfouis sous terre de façon à rester invisibles en surface, et la quantité de ces appâts ne doit pas excéder 7,5 kg/ha.
- ⇒ **Raies de charrue:** doivent être discontinues et inférieures à 15 m par terrier.  
NB : L'utilisation de la canne distributrice est à privilégier pour éviter la création inopportune de galeries artificielles favorables à une extension plus rapide des populations de campagnols.
- ⇒ **Avis de traitement :** doit obligatoirement être déposé à la FREDON BFC - site de Franche-Comté par le président de GDON, au moins 72h ouvrées avant le début des opérations, et ce, dans tous les cas, que l'application se fasse à la canne à blé ou à la charrue.  
**Avis de traitement** doit obligatoirement être déposé à la FREDON BFC - site de Bourgogne par l'agriculteur qui souhaite traiter. L'application des appâts à base de bromadiolone est alors possible 72h ouvrées après l'émission de l'avis de traitement qui lui est notifiée par mail ou par téléphone.
- ⇒ **Ramassage des cadavres:** obligatoire quotidiennement sur la période des 15 jours qui suit le traitement et avec précaution : port de gants en nitrile ou néoprène.
- ⇒ **Formation :** obligatoire pour les agriculteurs n'ayant jamais, ou depuis longtemps, entrepris de lutte contre les campagnols. Seuls ceux qui sont engagés dans un processus de lutte continue peuvent en être exemptés.
- ⇒ **Enregistrement des opérations/traçabilité :** sur le registre phytosanitaire d'exploitation agricole et sur la fiche traçabilité FREDON. Il est toléré que cette traçabilité soit enregistrée sur un seul des documents à condition que ce dernier puisse être consulté sur l'exploitation en cas de contrôle. La totalité des informations doit être complétée, à savoir : la date de traitement, le lieu de traitement (ilot ou parcelle), la culture traitée, la surface traitée, la quantité d'appâts utilisés (exprimée en kg), la date de récolte et/ou de remise en pâture, le taux d'infestation constaté ainsi que la date du comptage.

NB : Cet arrêté est téléchargeable sur le site [www.campagnols.fr](http://www.campagnols.fr), dans l'onglet réglementation.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

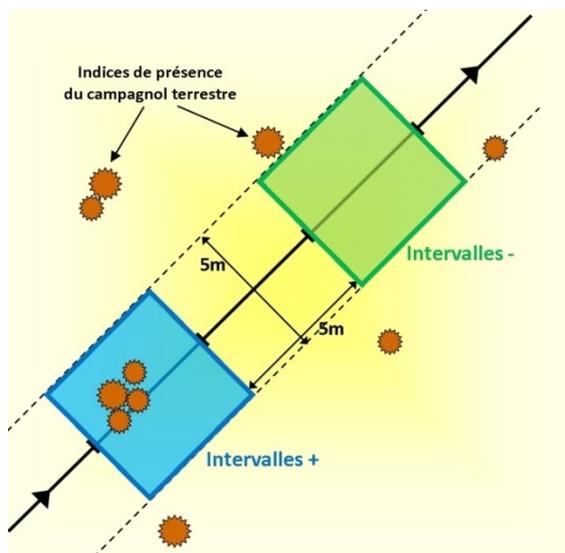


Prairies n° 2 du 5/05/2020

### ZOOM SUR LE SEUIL D'INTERDICTION :

Il est clairement stipulé qu'avant un traitement il est obligatoire de **réaliser un comptage** afin de connaître le degré d'infestation de la parcelle à traiter et de **conserver une trace du résultat du comptage** sur le registre phytosanitaire de l'exploitation. Le comptage est valable pour une durée de **15 jours**. Au-delà, un nouveau comptage doit être réalisé.

**Lorsque le seuil de 33% d'infestation est dépassé, il est interdit de traiter chimiquement la parcelle avec de la bromadiolone** (sans contrat de lutte).



Méthode de calcul du seuil :

Visuelle, parcourir la plus grande diagonale traversant la parcelle en notant dans chaque intervalle de 5 mètres la présence ou l'absence d'indices frais (réseaux actifs) de campagnols terrestres sur une largeur de 5 mètres soit 2,5 mètres de part et d'autre de la diagonale.

Calcul :

$(\text{Nombre d'intervalles occupés} / \text{Nombre total d'intervalles}) \times 100 = \% \text{ d'infestation}$

### LUTTE RAISONNÉE = SURVEILLANCE + COLLECTIF + COMBINAISON DE PLUSIEURS MÉTHODES ALTERNATIVES + LUTTE EN BASSE DENSITÉ

La lutte contre le campagnol terrestre passe avant tout par une surveillance collective du territoire et de ses parcelles afin de connaître la situation de son exploitation et celle de sa commune dans le cycle du campagnol.

Il s'agit ensuite d'initier une lutte dès la basse densité grâce à différentes méthodes alternatives pour permettre d'atténuer les pics de pullulations et garantir une certaine autonomie fourragère.

Ces 4 paramètres : surveillance, collectif, combinaison de plusieurs méthodes alternatives et lutte en basse densité, sont un gage de réussite d'une lutte contre le campagnol terrestre.

Selon l'Arrêté du 14 mai 2014 (cf. § RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR), la mise en place de méthodes alternatives pour lutter contre le campagnol est obligatoire, la méthode chimique étant complémentaire.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

### MESSAGE DE LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE COMTE – SRAL

#### EVOLUTION REGLEMENTATION APPATS SUPERCAID

L'emploi de Supercaïd appâts bleu, rodenticide professionnel utilisé comme moyen complémentaire de lutte contre les campagnols dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 14/05/2014 ne sera bientôt plus autorisé ; une notification de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) précise que les données fournies par la LIPHATEC SAS "ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, pour les vertébrés terrestres, et de contamination terrestre".

L'Autorisation de Mise sur le Marché de cette spécialité (AMM), n° 9800526 est retirée à compter du 21/02/2020 mais des délais complémentaires sont accordés :

- 6 mois pour la vente et la distribution c'est à dire jusqu'au 20/08/2020,
- 10 mois pour l'utilisation, c'est à dire jusqu'au 20/12/2020.

Passé cette date, le Supercaïd appâts bleu sera considéré comme un Produit Phytopharmaceutique Non Utilisable (PPNU), qu'il faudra éliminer auprès d'organismes autorisés. Dès à présent il vous est donc recommandé de gérer au plus juste vos commandes sachant que les échanges entre agriculteurs ne sont pas autorisés.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 5/05/2020

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

**Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, veuillez contacter :**

**FREDON Bourgogne Franche-Comté:**

Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA  
Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN  
03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - [hpiernavieja@fredonbfc.fr](mailto:hpiernavieja@fredonbfc.fr)

Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE  
1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE  
03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – [vlaroche@fredonbfc.fr](mailto:vlaroche@fredonbfc.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de **l'Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

